



Budget primitif 2021

Vu, pour être annexé à la délibération
N° 12/2020-19 du Conseil Municipal
en date du 17/12/2020
Le Maire



Séance du 17 décembre 2020

Rapport de présentation

Introduction.

Le budget primitif (BP) 2021 s'inscrit dans le **cadre du débat d'orientation budgétaire** qui s'est déroulé le 19 novembre 2020. Il en **décline et précise les grandes masses financières**, et **s'établit dans un nouveau scénario cible de la prospective 2020-2026** qui vise à **poursuivre la maîtrise de l'évolution de la section de fonctionnement** et **mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement ambitieux démarré en 2015 bien que légèrement revu pour respecter les capacités financières de la commune** (objectif de réalisation de 36 ,4 M €).

Il s'inscrit également dans un **contexte de morosité des finances locales** marqué notamment par une **crise sanitaire sans précédent et une forte incertitude quant à la réforme fiscale**. En effet, si le mouvement sans précédent de baisse des dotations, qui s'est étalé de 2014 à 2017, a pris fin en 2018, il n'empêche que le **manque à gagner pour la commune s'établit chaque année à 0,9 M € par rapport à 2013** (4 M € sur la période 2014-2020). Par ailleurs, au-delà de la **restriction de l'autonomie fiscale** des communes du fait de la suppression de la taxe d'habitation, la réforme fiscale comporte des **effets indirects encore inconnus** à ce jour en matière de **dotations** et de **péréquation**. Les contraintes restent donc très fortes sur les budgets locaux, **alors que les charges qu'ils doivent supporter suite au désengagement continu de l'Etat sur les territoires, à la multiplication des normes, aux mesures imposées ne cessent d'augmenter**, indépendamment de la volonté des collectivités, et à la **crise sanitaire qui accentue les tensions pesant sur les budgets locaux**.

Le BP 2021 est basé sur **les mêmes éléments clés** qui ont guidé l'élaboration des cinq précédents budgets, à savoir :

- la **prudence**, en étant « pessimiste » sur le niveau des recettes et en constituant une enveloppe pour actualiser les provisions obligatoires ;
- la **sincérité**, en n'occultant aucun aspect du budget et en comprenant l'intégralité des dépenses obligatoires ;
- la **justice sociale**, en proposant un maintien des taux de fiscalité, malgré la forte baisse des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017 ;
- la **pluri-annualité**, en inscrivant les budgets de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du scénario de référence arrêté par la prospective financière 2019-2026 ;
- le souci d'une part de **maîtriser les dépenses de gestion et les charges de personnel, et ce malgré les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune**, et d'autre part **d'optimiser les recettes** afin de faire face à l'inertie qui caractérise les dotations de l'Etat et à un dynamisme mesuré des bases fiscales ;
- le maintien d'un **effort d'investissement volontariste et respectant les capacités financières de la collectivité, notamment en matière d'encours de dette**.

1- Le budget principal.

Le budget primitif, comme toutes les décisions budgétaires prises par le Conseil municipal, doit être équilibré, au niveau des dépenses et des recettes d'une part, et au niveau de chaque section (fonctionnement et investissement) d'autre part. L'autofinancement, constitué par le solde des opérations d'ordre et du virement entre sections, doit par ailleurs couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts.

Comme depuis 2018, l'équilibre budgétaire du budget primitif est assuré exclusivement par les recettes propres à l'exercice. Il ne prend donc pas en compte les résultats et les restes à réaliser 2020.

1.1-L'absence de reprise des résultats anticipés et des restes à réaliser.

1.1.1- La non-reprise des résultats anticipés 2020.

Jusqu'au vote du budget 2017, le BP reprenait de façon anticipée, c'est-à-dire avant le vote du compte administratif (CA), les résultats cumulés des exercices précédents (ou soldes de clôture), arrêtés en lien avec les balances établies par le Receveur municipal.

Le vote du BP en décembre interdit toute reprise des résultats de façon anticipée, puisque l'exercice comptable n'est pas terminé (il se clôture au 31 janvier avec la fin de la période dite de la « journée complémentaire », et ce, même si celle-ci tend à se restreindre grâce à une meilleure anticipation des opérations de fin d'exercice en lien avec le comptable public):

Un budget supplémentaire (BS) sera voté au plus tard le 30 juin 2021 afin de réintégrer les soldes de clôture dans l'équilibre budgétaire.

1.1.2- La non-intégration des restes à réaliser 2020.

Il s'agit de **dépenses ou de recettes basées sur un engagement juridique** (marché, bon de commande, arrêté d'attribution de subvention...) mais dont la réalisation et/ou la facturation n'ont pas été effectuées sur l'exercice N-1.

Jusqu'au vote du budget 2017, les sommes correspondantes étaient intégrées au BP et participaient à la réalisation de l'équilibre budgétaire. Comme pour la reprise des résultats, **un vote en décembre a pour conséquence de ne pas pouvoir intégrer les restes à réaliser au niveau du BP**. Cette opération sera réalisée dans le cadre du **BS**.

1.2-La section de fonctionnement.

1.2.1. Les recettes de fonctionnement : 16.591.000 € (-0,2 % / BP 2020).

Recettes de fonctionnement					
Chapitre		BP2020	BP + BS 2020	BP 2021	Evo BP 2020/BP 2021
70	Produits gestion courante	359 700	313 700	327 200	-9.0%
731	Contributions directes	6 358 700	6 371 000	6 507 000	2.3%
73 hors 731	Autres impôts et taxes	5 613 500	5 605 500	5 560 200	-0.9%
74	Participations et dotations	3 648 700	3 653 600	3 646 800	-0.1%
75	Autres produits de gestion	184 000	190 857	186 000	1.1%
76	Produits financiers	100	100	100	0.0%
77	Produits exceptionnels	14 700	14 700	14 700	0.0%
013	Atténuation de charges	13 700	23 700	17 000	24.1%
TOTAL mouvements réels		16 193 100	16 173 157	16 259 000	0.4%
042	Transfert entre sections	426 800	427 800	332 000	-22.2%
TOTAL mouvements d'ordre		426 800	427 800	332 000	-22.2%
002	Résultat reporté	-	2 364 843		
TOTAL		16 619 900	18 965 800	16 591 000	-0.2%

Tout budget doit se déterminer par rapport au niveau des recettes de fonctionnement. C'est lui qui conditionne le montant des dépenses de cette même section et le niveau de l'autofinancement qui viendra financer la section d'investissement.

Comme depuis le budget 2018, le BP 2021 est élaboré sur la base des seules ressources propres à l'exercice. Les recettes de fonctionnement affichent globalement une stabilité (-0,2%) par rapport au BP 2020. Quant aux prévisions de recettes réelles de fonctionnement, elles se stabilisent également avec une très légère hausse de l'ordre de +0,4%.

- Les recettes réelles de fonctionnement : 16.259.000 € (+0,4% / BP 2020).

Il s'agit des produits qui donnent lieu à encaissement effectif (émission d'un titre de recette à l'encontre d'un tiers - personne morale ou physique). Elles se décomposent ainsi :

- Les **produits de gestion courante** (chapitre 70) : **327.200 € (-9%)**. Ces recettes concernent les redevances d'occupation du domaine public (réseaux, terrasses des cafés et restaurants, locations de salles municipales, aire de camping-car), les inscriptions à l'école de musique et à la médiathèque, les recettes provenant des entrées au cinéma, de la piscine municipale, les participations des communes aux frais de scolarité, les concessions de cimetières, la refacturation des charges de fonctionnement de la voirie et de l'éclairage publics des zones d'activités à la CCTC, le remboursement du personnel mis à disposition de la Régie du Port, de l'abattoir, de la Communauté de Communes Terres des Confluences (CCTC) et du Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin.

La baisse des produits du chapitre 70 s'explique par la diminution des mises à disposition de personnel à la Communauté pour la collecte des ordures ménagères.

- Les **contributions directes** (comptes 731) : **6.507.000 € (+2,3%)**. D'une part, il s'agit du produit des **2 taxes locales directes** sur lesquelles le **Conseil municipal vote les taux** (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) et d'autre part, du produit issu de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Il est rappelé que dans le cadre de l'instauration du régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) au 01/01/2016, la communauté de communes s'est substituée aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle : CFE¹, CVAE², TASCOS³, IFR⁴. En outre, en raison de la création de la nouvelle communauté de communes, la **part départementale⁵ de la taxe d'habitation a été transférée** des communes vers l'EPCI au 01/01/2017, ce qui a donné lieu à un « **rebasage** » du taux de TH pour la commune en 2017, ce dernier étant ainsi passé de 18,94% à 10,51%.

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale est anticipé de façon prudente : il serait en augmentation d'environ 148.300 € par rapport aux prévisions du BP 2020 (soit +2,3%). Il correspond au niveau attendu d'accroissement « physiques » des bases (constructions, agrandissements, rénovations des locaux, etc.), prévu à hauteur de 3% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (pour information : évolution des bases de foncier bâti en 2018 : +3,29%, en 2019 : +3,88%, soit une moyenne de +3,58%).

¹ Cotisation foncière des entreprises.

² Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

³ Taxe sur les surfaces commerciales.

⁴ Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux.

⁵ La réforme fiscale de 2010-2011 a transféré aux communes la part de taxe d'habitation que percevaient auparavant les Départements.

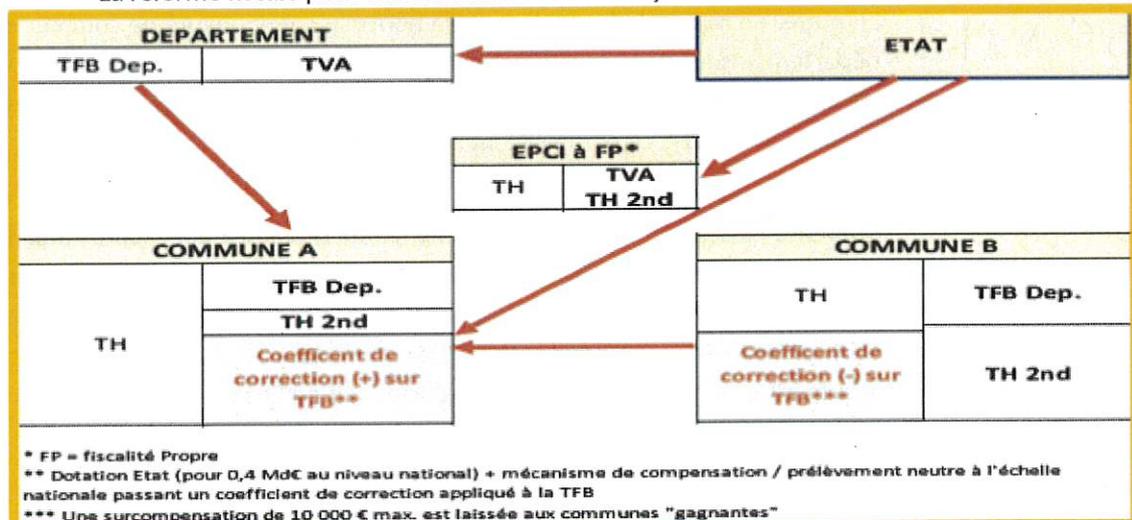
Rappelons que la réforme de la fiscalité locale prévoit le second volet de la suppression de la taxe d'habitation. Depuis 2020, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale.

Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Pour rappel, le **schéma de la réforme** est le suivant :

- transfert aux communes dès le 1er janvier 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- compensation aux communes, par l'État, de la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée, avec l'activation d'un « mécanisme correcteur » afin de neutraliser les écarts de compensation ;
- affectation aux intercommunalités et aux départements d'une fraction de TVA ;
- les petites communes « surcompensées » pourront conserver un surplus maximum de 10.000 € de recettes de taxe foncière ;
- création de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), qui resteront imposées selon les modalités actuelles ;
- maintien de la taxe d'habitation sur les logements vacants ;
- adaptation des règles de liens entre les taux ;
- adaptation de la taxe GEMAPI.

La réforme fiscale peut être schématisée de la façon suivante :



Source : Cabinet Michel Klopfer

Enfin, comme depuis plusieurs années, les taux d'imposition votés par la commune ne seront pas revalorisés en 2021.

- Les autres impôts et taxes (chapitre 73 hors comptes 731) : 5.560.200 € (-0,9%). Cette diminution provient de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes qui voit son montant diminuer par rapport au BP 2020 (-1%). En effet, elle tient compte de l'arrêt de la restitution des subventions aux associations suite à la définition de l'intérêt communautaire de 2018 soit -39.750€.

Au total, les inscriptions budgétaires du chapitre 73 sont en augmentation par rapport au BP 2020 (+0,8%).

- o Les participations et dotations (chapitre 74) : 3.646.800 € (-0,9%). Malgré les engagements de l'Etat de maintenir globalement, pour 2021, le montant des dotations sur le plan national, des baisses sont à craindre à l'échelle locale. Cette légère diminution s'explique par les éléments suivants :
 - l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité urbaine) estimée à -0,5% soit -11.800 €;
 - une légère diminution des allocations compensatrices estimée à -6.600 €;Par ailleurs, les autres participations suivantes restent stables :
 - le fonds de concours versée par la CCTC pour le fonctionnement de la future piscine intercommunale qui permet la neutralisation de la participation au coût de fonctionnement de cette future structure (déduite des attributions de compensation) ;
 - la vente des certificats d'économie d'énergie gérés par le Syndicat Départemental d'Energie, qui devraient générer un produit de 30.000 €.
- o Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 186.000 € (+1,1%). Cette augmentation s'explique par le réajustement du montant prévisionnel des loyers encaissés par la commune.
- o Les produits financiers (chapitre 76) : 100 € (idem BP 2020). Symbolique dans le budget, cette ressource émane des parts sociales acquises auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne lors de la souscription d'emprunts anciens.
- o Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 14.700 € (idem BP 2020): Même s'il est par nature difficilement prévisible, le volume des recettes prévu sur ce chapitre est relativement faible et prudent.
- o Les atténuations de charges (chapitre 013) : 17.000 € (+24,1%). Il s'agit d'une part des aides perçues au titre des emplois aidés et d'autre part du remboursement de la CPAM sur les arrêts de travail. Cette prévision correspond à la moitié des recettes constatées sur les 2 derniers exercices

- Les recettes d'ordre de fonctionnement : 332.000 € (-22,2% / BP 2020).

Ces recettes, qui sont des **opérations purement comptables** ne donnant pas lieu à décaissement effectif, sont constituées, pour la section de fonctionnement :

- des **travaux en régie** (329.000 €) : il s'agit de valoriser et transférer en investissement, via un jeu d'écritures budgétaires, des charges imputées réellement à la section de fonctionnement : achat de fournitures et main d'œuvre ;
- les quotes-parts de subventions d'investissement transférées au compte de résultat (3.000 €).

1.2.2. Les dépenses de fonctionnement : 16.591.000 € (-0,2% / BP 2020).

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre		BP2020	BP + BS 2020	BP 2021	Evo BP 2020/BP 2021
011	Charges générales	3 257 400	3 425 700	3 210 000	-1.5%
012	Masse salariale	8 450 000	8 500 000	8 600 000	1.8%
65	Charges de gestion	3 105 700	3 115 700	3 134 700	0.9%
66	Charges financières	88 200	88 200	154 200	74.8%
67	Charges exceptionnelles	176 000	176 000	130 000	-26.1%
014	Prov. réglementées	4 500	4 500	4 000	-11.1%
022	Dépenses imprévues	50 000	150 000	50 000	0.0%
	TOTAL mouvements réels	15 131 800	15 460 100	15 282 900	1.0%
042	Transfert entre sections	900 000	1 000 000	1 000 000	11.1%
023	Virement en INV	588 100	2 505 700	308 100	-47.6%
	TOTAL mouvements d'ordre	1 488 100	3 505 700	1 308 100	-12.1%
	TOTAL	16 619 900	18 965 800	16 591 000	-0.2%

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport au BP 2020. Les **dépenses réelles**, elles affichent une légère hausse de +1%.

Comme les années précédentes, l'**objectif** pour 2021 est de **poursuivre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement**, même si la commune n'en maîtrise pas la totalité.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement : 15.282.900 € (+1% / BP 2020).**
 - **Les charges générales** (chapitre 011) : **3.210.00 (-1,5%)**. Il s'agit de l'ensemble des fournitures et services nécessaires au fonctionnement courant de l'administration municipale.
La baisse affichée sur ce chapitre constitue **un objectif de poursuivre la maîtrise des dépenses courantes des services**, tout en sachant qu'une **partie non négligeable est fortement contrainte et s'impose à la collectivité** (dépenses d'énergie, normes de sécurité, coûts engendrés par la dématérialisation des relations avec les administrations publiques, transferts de charges imposés par l'Etat). Pour cela, il a été demandé aux services de **poursuivre le travail de recherche de pistes d'économies** partout où cela est possible, et ce sans dégrader ou remettre en cause la qualité des services offerts aux usagers.
 - **La masse salariale** (chapitre 012) : **8.600.000 € (+1,8%)**. Les **efforts de maîtrise des charges de personnel engagés depuis 2016** seront maintenus en 2021. Pour parvenir à cet objectif, les leviers traditionnels ou nouveaux seront actionnés :
 - une **stabilisation des effectifs globaux** (hors éventuels transferts de compétences vers la communauté de communes), sans création nette d'emplois ;
 - une **étude au cas par cas** de l'opportunité de **remplacer** les agents mis à la retraite ;
 - une **réorganisation** au long cours **des services municipaux** destinée à adapter leur fonctionnement aux enjeux actuels, se traduisant notamment par des réallocations de moyens ;
 - le **gel de la valeur du point** d'indice ;
 - l'optimisation progressive de la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** pour adapter la stratégie des ressources humaines aux besoins de service de la commune ;
 - la maîtrise des **heures supplémentaires et complémentaires** ;
 - la **lutte contre l'absentéisme** ;
 - la mise en application concrète en 2021 **du nouveau Document unique d'évaluation des risques professionnels** destiné à prévenir les risques au travail et par conséquent les coûts engendrés ;
 - la poursuite de la **mise en œuvre du schéma de mutualisation avec la communauté de communes**, au niveau des services support et des services techniques, avec pour objectifs d'optimiser et rationaliser à l'échelle du territoire la gestion des ressources humaines, l'organisation des services et le coût de la masse salariale.

Ces mesures permettront de **compenser un certain nombre de hausses** indépendantes de la volonté de la collectivité, et notamment :

- les taux de charges ;
- le montant brut du S.M.I.C. horaire ;
- le Glissement Vieillesse Technicité ;
- les élections régionales et départementales, qui mobiliseront des agents de la collectivité ;
- la poursuite de l'application du dispositif Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière se poursuivra.

La prévision inscrite au BP 2021, se veut prudente et une partie importante de la hausse affichée a pour objectif de pallier d'éventuelles difficultés liées aux conséquences de la crise sanitaire (remplacement de personnel en arrêt maladie notamment).

- **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) : **3.134.700 € (+0,9%)**. Ce poste regroupe les différentes **subventions et participations** que verse la commune à ses propres budgets annexes à caractère administratif (hors services publics industriels et commerciaux), au CCAS ou bien encore aux associations. Les principales participations s'établissent de la façon suivante :
 - subvention au **CCAS** : 1.420.000 € (idem BP 2020) ;
 - subvention d'exploitation au **budget annexe Restauration municipale** : 220.000 € (idem BP 2020) ;
 - subvention d'exploitation au budget annexe **Transport « Tulipe »** : 195.000 € (idem BP 2020) ;
 - contribution au **SDIS** : 253.000 € (+1,2%) ;
 - participation au titre du **forfait communal** pour l'école privée : 100.000 € (idem BP 2020). Ce poste avait été augmenté au BP 2019 pour prendre en compte les élèves de maternelle dont la scolarité est désormais obligatoire dès l'âge de 3 ans.
- **Les charges financières** (chapitre 66) : **154.200 € (+74,8%)**. Il s'agit des intérêts payés dans le cadre de la charge de la dette qui augmentent du fait de la contractualisation de deux emprunts de 2 millions d'euros chacun en fin d'exercice 2020.
- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) : **130.000 € (-26,1%)**. Ce chapitre contient notamment les **subventions d'exploitation versées aux budgets annexes constituant des services publics industriels et commerciaux** :
 - Régie de l'Abattoir : 50.000 € (-44%) ;
 - Régie du Port JY Cousteau : 20.000 € (idem BP 2020) ;
 - Centre Technique Fluvial : 20.000 € (idem BP 2020).

- Les **provisions réglementées** (chapitre 014) : **4.000 € (-11%)**. Ce poste contient les dépenses liées à la prise en charge **des dégrèvements d'impôts locaux** non compensés par l'Etat, comme par exemple la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs.
- Les **dépenses imprévues** (chapitre 022) : **50.000 € (idem BP 2020)**. Ces dépenses, qui ne peuvent dépasser 7,5% du total des dépenses réelles de la section concernée, requièrent une autorisation du Conseil municipal pour pouvoir être utilisées.
- **Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 1.308.100 € (-12,1%)**.
 - Les **opérations de transfert entre section** (chapitre 042) : **1.000.000 € (+11%)** ne concerne cette année que la dotation aux amortissements. Aucune provision complémentaire pour risques et charges n'est prévue pour 2021. En effet, le comptable public a modifié sa méthode de comptabilisation des provisions nouvelles et des reprises de provisions.
 - Le **virement à la section d'investissement** (chapitre 023) : **308.100 € (-47,6%)**.
 - **Au global, l'autofinancement prévisionnel** (total du virement à la section d'investissement et du solde des mouvements d'ordre) **s'établit à 976.100 €, contre 1.061.300 € au BP 2020. La réintégration des soldes de clôture au budget supplémentaire permettra de revoir significativement à la hausse ce montant.**

1.3-La section d'investissement.

1.3.1. Les recettes d'investissement : 10.207.800 € (+34,8% / BP 2019).

Recettes d'investissement					
Chapitre		BP2020	BP + BS 2020	BP 2021	Evo BP 2020/BP 2021
10	Dotations, fonds divers	801 000	801 000	801 000	0.0%
1068	Excédents FON capital.	0	1 000 000		
13	Subvention d'INV	135 000	234 800	893 300	561.7%
16	Emprunts et dettes	7 533 700	4 767 727	6 550 100	-13.1%
23	Immobilisations en cours	40 000	40 000	225 000	462.5%
27	Autres immo financières	10 000	10 000	10 000	0.0%
024	Produits des cessions	100 000	100 000	100 000	0.0%
20	Immo incorporelles	0			
21	Immo corporelles	0			
TOTAL mouvements réels		8 619 700	6 953 527	8 579 400	-0.5%
040	Transfert entre sections	900 000	1 000 000	1 000 000	11.1%
041	Opérations patrimoniales	100 000	150 000	150 000	50.0%
021	Virement depuis FON	588 100	2 505 700	308 100	-47.6%
TOTAL mouvements d'ordre		1 588 100	3 655 700	1 458 100	-8.2%
001	Résultat reporté		1 607 873		
Restes à réaliser			1 384 800		
TOTAL		10 207 800	13 601 900	10 037 500	-1.7%

- Les recettes réelles d'investissement : 8.579.400 € (-0,5% / BP 2020).
 - Les dotations et fonds divers (chapitre 10) : 801.000 € (idem BP 2020). Les prévisions se décomposent de la façon suivante :
 - le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 650.000 €. Ce fonds permet aux collectivités locales, en principe non assujetties à cet impôt, de récupérer une grande partie de la TVA dont elles s'acquittent sur leurs achats de l'année précédente.
 - les taxes d'urbanisme : 151.000 €.

- **Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 893.000 € (+561% / BP 2020).** Les subventions acquises en 2020 mais non encaissées sur cet exercice seront reportées en 2021 via les restes à réaliser. Le budget primitif n'intègre que les prévisions de recettes nouvelles au titre des subventions, étant entendu que leur montant est anticipé avec la plus grande prudence, compte-tenu du caractère incertain de l'attribution des dites subventions sollicitées. Les recettes notifiées sur le projet de l'école maternelle Ducau permettent d'anticiper les montants attendus sur le projet de construction de l'école élémentaire, ce qui explique la forte hausse affichée par ce poste par rapport au BP 2020.
- **Les emprunts et dette (chapitre 16) : 6.550.100 € (-13,1%).** Comme l'an passé, le vote du BP en décembre et donc l'impossibilité de reprendre de façon anticipée les résultats des exercices antérieurs ont pour conséquence d'équilibrer la section d'investissement par un montant prévisionnel d'emprunt important. Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, ce montant ne sera pas réalisé en totalité, puisque le BS permettra de rétablir les équilibres avec un jeu de vases communicants entre hausse de l'autofinancement et baisse du niveau d'emprunt. Toutefois, la collectivité se réserve la possibilité de recourir de nouveau à l'emprunt, afin de profiter des taux d'intérêt encore bas et d'anticiper une remontée de ces derniers. Le montant précis sera affiné au moment du vote du budget supplémentaire.
- **Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 225.000 € (+462% / BP 2020).** Ce poste contient la participation financière de la société LIDL pour les aménagements de voirie liés à cette opération. Cette participation correspond au montant des travaux pris en charge sur le budget de la commune.
- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 10.000 € (idem BP 2020).** Il s'agit de prévoir un remboursement complémentaire des avances consenties par le budget principal au budget annexe de Saint Jean des Vignes par la vente de nouveaux terrains.
- **Produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024) : 100.000 € (idem BP 2020).** Comme son nom l'indique, ce poste de recettes permet de prévoir au budget le produit des ventes de biens immobilisés (terrains, bâtiments, véhicules...). Ce chapitre présente la particularité de ne pas porter de réalisations budgétaires, conformément à l'instruction comptable M14.
- **Les recettes d'ordre d'investissement : 1.458.100 € (-8,2% / BP 2020).**
 - **Les opérations de transfert entre section (chapitre 040) : 1.000.000 € (+11% / BP 2020).** Il s'agit de la contrepartie exacte des dépenses d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042.

- Les **opérations patrimoniales** (chapitre 041) : **150.000 € (+50% / BP 2020)**. Ces opérations purement comptables permettent d'intégrer les études aux écritures d'amortissement de l'exercice N+1 et d'opérer un certain nombre de régularisations au niveau de l'actif.
- Le **virement à la section d'investissement** (chapitre 021) : **308.100 € (-47,6% / BP 2020)**. Cette prévision est le pendant du chapitre 023 (dépenses d'ordre de fonctionnement).

1.3.2. Les dépenses d'investissement : 10.037.500 € (-1,7% / BP 2020).

Dépenses d'investissement					
Chapitre		BP2020	BP + BS 2020	Projet BP 2021	Evo BP 2020/BP 2021
20	Immo incorporelles	79 500	79 500	174 500	119.5%
21	Immo corporelles	647 000	642 200	977 000	51.0%
23	Immo en cours	7 198 000	7 198 000	7 201 500	0.0%
204	Subventions d'équipement	951 500	951 500	165 000	-82.7%
10	Dotations, fonds divers	135 000	135 000	132 500	-1.9%
16	Emprunts et dettes	570 000	570 000	805 000	41.2%
27	Autres immo financières	0			
13	Subvention d'INV	0			
020	Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0.0%
TOTAL mouvements réels		9 681 000	9 676 200	9 555 500	-1.3%
040	Transfert entre sections	426 800	427 800	332 000	-22.2%
041	Opérations patrimonia.	100 000	150 000	150 000	50.0%
TOTAL mouvements d'ordre		526 800	577 800	482 000	-8.5%
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser			3 347 900		
TOTAL		10 207 800	13 601 900	10 037 500	-1.7%

- **Les dépenses réelles d'investissement : 9.555.500 €.** Elles diminuent de -1,3% par rapport au BP 2020, avec comme **objectif constant d'améliorer le taux d'engagement (87,5% en 2019), et de réalisation (53,84 % en 2019) des dépenses d'équipement.**
Les opérations d'investissement sont détaillées dans le tableau annexé au présent document.

- o Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23, 204) : 8.518.000 € (-4% / BP 2020).

Les principales opérations à noter :

- Dans le domaine des affaires sociales :
 - La poursuite du projet de création d'un pôle enfance - jeunesse, en lieu et place de l'ancienne clinique : 465.000 € ;
 - Le programme pluriannuel de rénovation des appartements locatifs : 20.000 €.
- Dans le domaine des infrastructures communales (voirie, bâtiments et moyens techniques) :
 - Le programme de voirie (signalisation, curage des fossés bordant les routes communales...) : 95.000 € ;
 - Les programmes annuels de voiries urbaine et rurale : 350.000 € ;
 - La poursuite du plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public : 310.000 € ;
 - La continuation du programme de travaux de mise aux normes et d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux : 270.000 € ;
 - La poursuite du plan pluriannuel de mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) des établissements municipaux recevant du public (ERP) : 280.000 € ;
 - La continuation du plan de renouvellement régulier des véhicules légers et utilitaires : 80.000 € ;
 - L'acquisition d'une épareuse et de véhicules spécifiques : 250.000 € ;
 - Les travaux d'aménagement de voirie pour le projet LIDL : 225.000 € (montant couvert en recettes par une participation financière du LIDL à hauteur de 225.000 €) ;
 - Le réaménagement des ateliers municipaux : 247.500 €.
- Dans le domaine de la vie culturelle, du tourisme, de l'environnement et du cadre de vie :
 - La rénovation du local des archives : 30.000 € ;
 - Les travaux de ravalement de façade du cinéma : 15.000 € ;
 - L'achat de matériel pour les services culturels (école de musique, médiathèque, archives ...) : 23.500 € ;
 - La restauration de documents et des orgues de l'église Saint Sauveur : 10.000 €.
- Dans le domaine du sport et de la vie associative :
 - La réfection du sol du gymnase des fontaines : 120.000 € ;
 - Les travaux de gros entretiens des bâtiments et équipements sportifs : 35.000 €
 - L'aménagement d'une clôture au city stade de Macalet : 10.000 € ;
 - Des travaux au stade de Gandalou (pose d'une main courante et travaux de raccordement des réseaux de la buvette ...) : 27.500 € ;
 - La rénovation du club house du stade Alary : 25.000 € ;
 - L'achat de matériel pour les équipements sportifs : 25.000 €.
- Dans le domaine des affaires scolaires :

- La construction de la nouvelle école élémentaire de Ducau (comprenant les travaux de VRD) : 3.850.000 € ;
- L'aménagement des nouveaux locaux du centre de loisirs : 250.000 € ;
- Les travaux de réhabilitation de l'école Marie Curie (toiture, classes, cantine, ascenseur) : 250.000 € ;
- Le programme de travaux de gros entretiens des écoles : 60.000 € ;
- Les acquisitions de mobiliers et matériels : 55.000 €.

- Dans le domaine des finances, de l'administration générale et du personnel :
 - la poursuite du plan de modernisation informatique : 54.500 € ;
 - Le changement des progiciels, Ressources Humaines, Finances, marchés publics, cinéma et scolaire : 133.000 €.

- Dans le domaine du commerce, de la vie urbaine et des fêtes et cérémonies :
 - L'achat de mobilier urbain : 10.000 €.

- Dans le domaine de l'agriculture, des animations agricoles :
 - La poursuite de la rénovation des serres municipales : 10.000 € ;
 - L'assainissement des terres : 25.000 €

- Dans le domaine de l'urbanisme, du PLU et de l'aménagement foncier :
 - La continuation du programme des « subventions façades » : 50.000 €.

- Les **dotations et fonds divers** (chapitre 10) : **132.500 € (-1,9%)**. Ce chapitre regroupe :
 - Le reversement d'une part de la taxe d'aménagement perçue sur l'exercice précédent par la commune au Syndicat des Eaux : 60.500 € ;
 - Le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités à la Communauté de Communes Terres des Confluences : 72.000 € ;

- Les **emprunts et dettes** (chapitre 16) : **805.000 € (+41%)** : hors nouvel emprunt, l'encours de la dette (capital uniquement) passera de 8.984.741 € au 01/01/2021 à 8.197.240 € au 31/12/2021.

- Les **dépenses imprévues** (chapitre 020) : **100.000 € (Idem BP 2020)** : tout comme pour la section de fonctionnement, les dépenses imprévues sont limitées à 7,5% du total des dépenses réelles.

- **Les dépenses d'ordre d'investissement : 482.000 € (-8,5% / BP 2020).**
 - Les **opérations de transfert entre section** (chapitre 040) : **332.000 € (-22,2%)**. Il s'agit de la contrepartie exacte des recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042, à savoir les travaux en régie, les amortissement des subventions d'investissement transférables et les reprises de provisions pour risques et charges.

- Les **opérations patrimoniales** (chapitre 041) : **150.000 €**. Ces opérations purement comptables permettent d'intégrer les études aux écritures d'amortissement de l'exercice N+1 (idem chapitre 041 en recettes d'investissement).

2. Les budgets annexes.

2.1-Le budget annexe « Interventions économiques ».

Le BP 2021 « Interventions économiques » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **527.300 € HT** (fonctionnement : 334.200 € HT ; investissement : 193.100 € HT).

A noter, que le BP 2021 prévoit les crédits nécessaires à la mise en place du règlement général des aides financières en matière de soutien aux commerçants permettant de faciliter leur installation ou la reprise de commerces. (budget de fonctionnement de 18.000 € et budget d'investissement de 12.500 €).

2.2-Le budget annexe « Abattoir ».

Le BP 2021 « Abattoir » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **447.800 €** (fonctionnement : 401.700 € ; investissement : 46.100 €).

Afin, d'une part, de faire face à des dépenses récurrentes importantes de mise en conformité et de renouvellement des équipements, et d'autre part de conserver des tarifs attractifs assurant la compétitivité du seul abattoir existant sur le territoire de la commune et dans les environs, il est prévu une subvention d'exploitation en provenance du budget principal de 50.000 €. Toutefois, une évaluation à la fin du premier semestre 2021 déterminera si cette subvention d'exploitation prévisionnelle est nécessaire.

2.3-Le budget annexe « Restauration municipale ».

Le BP 2021 « Restauration municipale » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **580.700 €** (fonctionnement uniquement), avec une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'au plus 220.000 €.

Le budget s'inscrit dans la continuité des exercices précédents bien que l'exercice 2020 a été marqué par une interruption de ce service suite à la crise sanitaire.

2.4-Le budget annexe « Transport Tulipe ».

Le BP 2021 « Transport Tulipe » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **205.700 €** (fonctionnement uniquement), avec une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'au plus 195.000 €.

Ce budget annexe a également connu des bouleversements en 2020 suite aux mesures de confinement et à l'arrêt temporaire des transports des élèves vers leur établissement scolaire. La subvention d'équilibre est maintenue à hauteur de celle prévue en 2020.

2.5-Le budget annexe « Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou ».

Le BP 2021 « Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **366.800 €** (fonctionnement : 220.100 € ; investissement : 146.700 €).

L'objectif pour 2021 est de terminer la commercialisation des terrains qui a redémarré depuis 2016 (7 terrains restent en vente avec chacun des intentions d'achat).

2.6-Le budget annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU ».

Le BP 2021 « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **170.300 €** (fonctionnement : 138.700 € ; investissement : 31.600 €), avec une subvention d'exploitation en provenance du budget principal de 20.000 € comme en 2020.

2.7-Le budget annexe « Centre technique fluvial ».

Le BP 2021 « Centre technique fluvial » s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **101.500 €** (fonctionnement : 68.300 € ; investissement : 33.200 €) avec une subvention d'exploitation en provenance du budget principal de 20.000 € comme en 2020.

3. Présentation consolidée des budgets.

3.1-Consolidation du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes et autonomes.

Ces chiffres agrègent les prévisions budgétaires du **budget principal**, des **budgets annexes non dotés de l'autonomie financière** (Interventions économiques, Restauration municipale, Transport Tulipe, Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou, Centre technique fluvial) et des **budgets constitués en régie et doté de l'autonomie financière** (Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU et Régie de l'abattoir de Castelsarrasin).

Le BP 2021 ainsi consolidé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **29.041.100 €**, se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes

Recettes réelles	18.192.700 €
Recettes d'ordre	357.400 €
Total recettes de fonctionnement	18.550.100 €

Dépenses

Dépenses réelles	16.788.500 €
Dépenses d'ordre	1.761.600 €
<i>dont virement à la section d'investissement</i>	332.700 €
Total dépenses de fonctionnement	18.550.100 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes

Recettes réelles	8.579.400 €
Recettes d'ordre	1.911.600 €
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	332.700 €
Total recettes d'investissement	10.491.000 €

Dépenses

Dépenses réelles	9.893.600 €
Dépenses d'ordre	507.400 €
Total dépenses d'investissement	10.491.000 €

3.2-Consolidation du budget principal et des budgets annexes hors budgets autonomes.

Ces chiffres agrègent les prévisions budgétaires du **budget principal** et des **budgets annexes non dotés de l'autonomie financière uniquement** : Interventions économiques, Restauration municipale, Transport Tulipe, Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou, Centre technique fluvial. Ils ne tiennent donc **pas compte des budgets constitués en régie et doté de l'autonomie financière, à savoir la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU et la Régie de l'abattoir de Castelsarrasin.**

Le BP 2021 ainsi consolidé, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **27.933.500 €**, se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes	
Recettes réelles	17.663.200 €
Recettes d'ordre	346.500 €
Total recettes de fonctionnement	18.009.700 €
Dépenses	
Dépenses réelles	16.325.800 €
Dépenses d'ordre	1.683.900 €
<i>dont virement à la section d'investissement</i>	322.100 €
Total dépenses de fonctionnement	18.009.700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes	
Recettes réelles	8.579.400 €
Recettes d'ordre	1.833.900 €
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	322.100 €
Total recettes d'investissement	10.413.300 €
Dépenses	
Dépenses réelles	9.916.800 €
Dépenses d'ordre	496.500 €
Total dépenses d'investissement	10.413.300 €

ANNEXE : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX - BP 2021 (chapitres 20, 21, 23, 204)

Politique	Secteur	Code programme	Libellé programme	Code opération	Libellé opération	Service Gest	Projet BP 2020
Aménagement et développement	Amng. et redynam. ctre-ville	0201P01	Projet Redynamisation du centre-ville (RCV)	0201P01R01	Etude et actions RCV	AMENDEV	10 000,00
Aménagement et développement	Amng. et redynam. ctre-ville	0201P01	Projet Redynamisation du centre-ville (RCV)	0201P01R16	Mobiliers urbains	AMENDEV	10 000,00
Total Aménagement et développement							20 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P01	Opérations bâtiments	0301P01R04	Diagnostic accessibilité handicapés	BATCOM	15 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P01	Opérations bâtiments	0301P01R05	Travaux Accessibilité handicapés ERP	BATCOM	280 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P01	Opérations bâtiments	0301P01R07	Chaudières écoles et Bâtiments Municipaux	BATCOM	60 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P01	Opérations bâtiments	0301P01R10	Réaménagement ateliers municipaux (AP 2019-1)	STA	247 500,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P01	Opérations bâtiments	0301P01R12	Réfection locaux ASVP	BATCOM	100 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P02	Bâtiments scolaires	0301P02R05	Travaux écoles divers	BATSCOL	60 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P02	Bâtiments scolaires	0301P02R14	Aménagements et équipements écoles divers	BATSCOL	35 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P02	Bâtiments scolaires	0301P02R15	Climatisation des écoles	BATSCOL	10 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P02	Bâtiments scolaires	0301P02R24	Construction école élémentaire Ducau	BATSCOL	3 850 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P03	Bâtiments scolaires	0301P02R24	Aménagement des nouveaux locaux du centre de loisirs	BATSCOL	250 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P02	Bâtiments scolaires	0301P02R25	Travaux école Marie Curie	BATSCOL	250 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P04	Bâtiments sportifs et associatifs	0301P04R03	Rénovation piscine	BATSPORT	10 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P04	Bâtiments sportifs et associatifs	0301P04R06	Gros entretien des bâtiments et équipements sportifs	BATSPORT	35 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P04	Bâtiments sportifs et associatifs	0301P04R09	Rénovation gymnase des Fontaines	BATSPORT	120 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P04	Bâtiments sportifs et associatifs	0301P04R15	City stade Macaet	BATSPORT	10 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P04	Bâtiments sportifs et associatifs	0301P04R16	Stade Gandalou travaux 2021	BATSPORT	27 500,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P04	Bâtiments sportifs et associatifs	0301P04R17	Travaux aménagement tir à l'arc	BATSPORT	6 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P04	Bâtiments sportifs et associatifs	0301P04R18	Stade Alary rénovation club house et acquisition bancs terrain B	BATSPORT	27 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P04	Bâtiments sportifs et associatifs	0301P04R19	Boulodrome Sanguinenc remplacement chauffage	BATSPORT	25 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P05	Bâtiments culturels	0301P05R08	Création SAS Médiathèque	BATCULT	6 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P06	Bâtiments sociaux	0301P06R01	Rénovation appartements locatifs Mairie	BATSOC	20 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P06	Bâtiments sociaux	0301P06R05	Pôle enfance - jeunesse (AP 2018-2)	PATRIM	465 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P07	Autres bâtiments	0301P07R01	Eglise Saint Sauveur	BATCULT	10 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P07	Autres bâtiments	0301P07R03	Rénovation serres municipales	ESPVERTS	10 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P07	Autres bâtiments	0301P07R04	Travaux cimetières	CIMETI	500,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P07	Autres bâtiments	0301P07R06	Subventions façades	URBA	50 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P07	Autres bâtiments	0301P07R22	Etudes et construction nouveau cimetière	CIMETI	217 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P08	Travaux bons de commande	0301P08R01	Divers petits travaux INV bat	BATCOM	130 000,00
Infrastructures communales	Bâtiments	0301P08	Travaux bons de commande	0301P08R02	Tvx équipement et mise aux normes bât	BATCOM	80 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P01	Opérations voiries	0302P01R11	Assainissement des terres	VOIRIE	25 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P01	Opérations voiries	0302P01R12	Divers voirie et réseaux	VOIRIE	40 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P01	Opérations voiries	0302P01R13	Plantations	VOIRIE	20 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P01	Opérations voiries	0302P01R21	Aménagement voirie pour projet LIDL	VOIRIE	225 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P02	Voirie rurale	0302P02R01	Programme réfection voirie rurale	VOIRIE	200 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P03	Voirie urbaine	0302P03R01	Programme réfection voirie urbaine	VOIRIE	150 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P04	Eclairage public	0302P04R02	Rénovation de l'éclairage public	ECLPU	200 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P04	Eclairage public	0302P04R03	Intervention éclairage public	ECLPU	60 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P05	Signalisation verticale	0302P05R01	Mise en conformité de la signalisation verticale (SIL, RIS, police)	VOIRIE	70 000,00
Infrastructures communales	Voirie	0302P06	Bornes	0302P06R01	Mise en conformité des bornes incendie	VOIRIE	50 000,00
Infrastructures communales	Achats	0303P01	Véhicules	0303P01R01	Renouvellement véhicules légers	STA	80 000,00
Infrastructures communales	Achats	0303P01	Véhicules	0303P01R02	Renouvellement véhicules spécifiques	STA	250 000,00
Infrastructures communales	Achats	0303P02	Matériels	0303P02R01	Ateliers municipaux - outillage et matériel	STA	25 000,00
Infrastructures communales	Achats	0303P02	Matériels	0303P02R02	Organigramme accès locaux techni. (clés)	STA	5 000,00
Infrastructures communales	Achats	0303P02	Matériels	0303P02R03	Achats de matériels	STA	9 000,00
Infrastructures communales	Achats	0303P02	Matériels	0303P02R04	Achats de matériels service des Sports	SPORTS	25 000,00
Infrastructures communales	Achats	0303P03	Mobilier	0303P03R01	Achat de mobiliers	STA	15 000,00
Infrastructures communales	Parcs et espaces verts	0304P01	Espaces verts	0304P01R02	Matériels espaces verts	ESPVERTS	10 000,00
Infrastructures communales	Etudes	0305P01	Bureaux d'études	0305P01R01	Provision pour bureaux d'études	STA	30 000,00
Infrastructures communales	Etudes	0305P02	Bureaux de contrôle	0305P02R01	Provision pour bureaux de contrôle	STA	20 000,00

ANNEXE : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX - BP 2021 (chapitres 20, 21, 23, 204)

Politique	Secteur	Code programme	Libellé programme	Code opération	Libellé opération	Service Gest	Projet BP 2020
Total Infrastructures communales							7 915 500.00

Vu, pour être annexé à la délibération
N° 12/2020-19 du Conseil Municipal
en date du 17/12/2020
Le Maire



ANNEXE : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX - BP 2021 (chapitres 20, 21, 23, 204)

Politique	Secteur	Code programme	Libellé programme	Code opération	Libellé opération	Service Gest	Projet BP 2020
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Culture	0401P02	Festivités	0401P02R01	Equipelement festivités	FESTI	30 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Culture	0401P02	Festivités	0401P02R01	Equipelement festivités	COMM	2 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Culture	0401P03	Médiathèque	0401P03R02	Achat DVD Médiathèque	MEDIA	2 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Culture	0401P03	Médiathèque	0401P03R07	Mobilier médiathèque	MEDIA	8 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Culture	0401P04	Ecole de Musique	0401P04R01	Instruments de musique (achat et entretien)	MUSIC	8 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Culture	0401P04	Ecole de Musique	0401P04R06	Orchestre à l'école	MUSIC	12 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Culture	0401P05	Cinéma	0401P05R01	Travaux et matériel Cinéma	BATCULT	15 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Culture	0401P06	Matériel service culturel	0401P06R01	Achat matériel service culturel	CULTU	4 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Cadre de vie	0402P02	Participations - amélioration cadre de vie	0402P02R01	Participations diverses	ADMGEN	5 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Cadre de vie	0402P04	Sécurité	0402P04R01	Vidéoprotection	STA	30 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Patrimoine	0404P03	Acquisition foncières et immobilières	0404P03R01	Acquisitions de terrains	PATRIM	25 000.00
Culture - Tourisme - Cadre de vie	Patrimoine	0404P03	Acquisition foncières et immobilières	0404P03R02	Acquisitions d'immeubles	PATRIM	25 000.00
Total Culture - Tourisme - Cadre de vie							166 000.00
Sport - Vie associative	Vie associative	0502P01	Soutien aux associations	0502P01R08	Subventions aux associations domaine sport	ASSOC	3 000.00
Total Sport - Vie associative							3 000.00
Affaires scolaires	Ecoles publiques	0601P01	Equipelement des écoles	0601P01R01	Achat mobilier et matériel écoles	ECOLIS	20 000.00
Total Affaires scolaires							20 000.00
Moyens généraux	Finances	0701P02	Fiscalité	0701P02R08	Attribution de compensation ComCom TDC	FINANCES	107 000.00
Moyens généraux	Finances	0701P05	Opérations de gestion financière	0701P05R05	Imprévus immobilisations en cours	FINANCES	15 000.00
Moyens généraux	Finances	0701P05	Opérations de gestion financière	0701P05R06	Imprévus immobilisations corporelles	FINANCES	7 500.00
Moyens généraux	Finances	0701P05	Opérations de gestion financière	0701P05R07	Imprévus immobilisations incorporelles	FINANCES	5 000.00
Moyens généraux	Finances	0703P01	Passation et exécution des marchés publics	0703P01R01	Avances forfaitaires	MARCHESPU	30 000.00
Moyens généraux	Informatique	0704P01	Achats de matériel	0704P01R01	Micro informatique et bureautique	INFO	15 000.00
Moyens généraux	Informatique	0704P01	Achats de matériel	0704P01R02	Matériel réseau, téléphonie et serveurs	INFO	10 000.00
Moyens généraux	Informatique	0704P01	Achats de matériel	0704P01R03	Photocopieurs	INFO	20 000.00
Moyens généraux	Informatique	0704P02	Achats de logiciels	0704P02R01	Licences	INFO	9 500.00
Moyens généraux	Informatique	0704P02	Achats de logiciels	0704P02R02	Progiciels	INFO	133 000.00
Moyens généraux	Patrimoine et archives	0705P02	Patrimoine et archives	0705P02R04	Achat de fournitures spécifiques	ARCHIVES	1 500.00
Moyens généraux	Patrimoine et archives	0705P02	Patrimoine et archives	0705P02R06	Travaux local des archives	BATCULT	30 000.00
Total Moyens généraux							383 500.00
Vie sociale et citoyenne	Etat Civil	0706P01	Etat civil	0706P01R07	Matériel spécifique Etat civil	ETATCIVIL	10 000.00
Total Vie sociale et citoyenne							10 000.00
Total général							8 518 000.00